

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2011

DCM N° 11-09-21

Objet : Développement d'un projet d'initiation au judo au sein de l'Ecole des sports.

Rapporteur : M. TRON, Adjoint au Maire

Depuis sa création, l'Ecole des sports conduit des actions régulières en lien direct avec les clubs sportifs messins, qui apportent aux enfants esprit d'ouverture et construction personnelle. L'intérêt pédagogique de ces partenariats a conduit l'Ecole des sports à développer un projet plus conséquent en 2011, favorisant la découverte de pratiques sportives à forte consonance éducative.

Le second projet initié dans ce cadre est porté par le Metz Judo Jujitsu qui collabore avec l'Ecole des sports depuis 2 ans. Jusqu'à présent pratiqué de façon ponctuelle, il propose cette fois un projet d'initiation au judo articulé d'octobre 2011 à juin 2012. L'action se déroulera en 3 étapes : une première action de 10 séances consécutives sera dispensée sur deux secteurs de l'école des sports d'octobre 2011 à décembre 2011. A l'issue de cette période certains enfants intégreront un stage club sur la période des vacances scolaires de Noël 2011. La seconde étape de ce projet se déroulera sur le même schéma pour deux autres secteurs de l'école des sports sur une période allant de janvier 2012 à avril 2012, avec une finalisation sur un stage club pour les vacances scolaires de pâques 2012. Pour clôturer ces actions, un tournoi regroupant l'ensemble des participants depuis le début du projet aura lieu courant juin 2012. Ces différentes étapes du projet « initiation judo » permettront à 70 enfants des quartiers de la Ville de Metz de découvrir la pratique d'une activité physique et sportive nécessitant des valeurs morales importantes.

La partie transport des enfants est assurée sur le budget de fonctionnement de l'Ecole des sports. Le Metz Judo Jujitsu sollicite par ailleurs une subvention de 6 150 € pour la réalisation de ce projet, visant à couvrir les frais d'encadrement 3400 €, de matériel 3250 € (à hauteur de 60%), ainsi que les coûts liés à l'organisation des différentes actions 800 €. Le Conseil Général participe quant à lui à l'achat de matériel à hauteur de 40 % de sa valeur, soit 1300 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante pour le projet d'initiation au judo au sein de l'Ecole des sports:
 - Metz Judo – Jujitsu: 6 150 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec l'association susvisée ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **6 150 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 30

Absents : 25

Dont excusés : 24

Décision : ADOPTÉE

Pour : 36

Contre : 0 Abstention : 0